

LA GAZETTE VIMPELLOISE

N°15

Conception – Rédaction - Réalisation :
MAIRIE de VIMPELLES

Téléphone: 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : mairie.vimpelles@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-vimpelles.fr

MAI
2016

La Mairie vous informe



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les Mardi et Jeudi du 16 heures à 18 heures 30
Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures

Permanence à CUTRELLES un mercredi sur deux
Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30



Permanences pendant l'été

Du 11 juillet au 30 juillet

Permanence Mairie le mardi de 17 heures à 18 heures

Soit le 12, le 19 et le 26 juillet

oooooooooooo

Pas de permanence à Cutrelles du 1^{er} juillet au 2 septembre 2016

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2016 (nés en 2000) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes âgés de 18 ans en 2016 sont inscrits d'office par l'INSEE.

Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2016

CARTE D'IDENTITE : Pièces à fournir :

- remplir formulaire en Mairie/empreinte
- extrait acte naissance (uniquement pour 1^{ère} demande)
- justificatif domicile (EDF/Téléphone) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité non découpées (format 35 x 45 normes AF-NOR NFZ 12-01 0)
- Photocopie ancienne carte pour renouvellement (ou déclaration en cas de perte ou vol + timbre fiscal à 25 € + document avec photographie)
- livret de famille pour mineur et pour femme mariée

La CNI est valable **15 ans** depuis le 1^{er} janvier 2014

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Communes habilitées à délivrer le passeport biométrique dans notre secteur :
BRAY SUR SEINE, MONTEREAU, PROVINS, NANGIS, NOGENT SUR SEINE

Tarifs :

Vous devez fournir la photo
Adultes : 86 €, 15-18ans : 42 €, moins de 15 : 17 €
pour un mineur de moins de 15 ans

FINANCES 2016

oooooooooooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

1°) le budget de la commune

Section de Fonctionnement	1 365 877,10 €
Section d'Investissement	684 563 ,83€

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, sans augmentation la surtaxe communale de l'eau qui reste à 0,20 € du m3



2°) le budget du service de l'eau

Section d'Exploitation	82 316,51 €
Section d'Investissement	20 409,68 €



3°) le budget du CCAS (centre communale d'action sociale)

Section de Fonctionnement	11 490,25 €
---------------------------	-------------

RAPPEL : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prélevée par la CCBM (La Communauté de Communes Bassée Montois a pris la compétence en matière d'ordures ménagères. Un arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014 a validé cette nouvelle compétence).

Elle fixe chaque année le taux de la taxe OM qui sera appliqué à l'ensemble des communes et percevra le produit de la taxe directement des contribuables.

TRAVAUX

oooooooooooooooooooooooooooo

SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de la sécurité routière les deux radars pédagogiques ont été installés sur le territoire de la commune, un à Cutrelles et un à Volangis.

Attention !!!!! La vitesse de traversée des deux hameaux est limitée à 50 km/h

Il faut que les automobilistes ralentissent !!!!



D'autre part, les riverains de la RD 213, je vous serais reconnaissante de bien vouloir rentrer vos véhicules et de ne pas les laisser stationner le long de vos habitations ; En effet, la visibilité est masquée pour les deux stops (celui venant de Vimpelles et celui de la Grande Rue de Cutrelles)

Merci par avance

TRAVAUX

Les travaux de mise en sécurité des montées et descentes du car scolaire devant la cantine-garderie sont terminés.

Je rappelle que le car doit stationner impérativement à l'endroit indiqué par les panneaux et signalisation au sol !!!!

La sente de Volangis est également terminée

Nouveaux travaux prévus pour 2016 : la toiture de la mairie dans le courant de l'été .



DEMOUSTICATION

Mercredi 13 avril la démoustication a été faite par hélicoptère sur tous les points d'eau ou eaux stagnantes de Vimpelles et Volangis toujours dans le cadre du programme de démoustication, élaboré par la Communauté de Communes Bassée Montois



RAPPEL : Le produit épandu est le VECTOBAC 12AS (Autorisation de mise en marché n° 8700521). Il s'agit d'un insecticide biologique hautement sélectif contre les larves de moustiques. Préparation bactérienne totalement biodégradable fabriquée par fermentation, son composant actif est le Bacillus Thuringiensis, bactérie vivant à l'état naturel dans le sol et les milieux aquatiques. Cet organisme manifeste une action larvicide rapide et offre une alternative efficace aux luttes chimiques contre les moustiques. Contrairement à certaines substances chimiques, aucune forme de résistance ne s'est développée et ce malgré une utilisation régulière depuis dix ans en France.

TRAVAUX EGLISE

Restauration des vitraux les travaux de restauration des vitraux ont repris avec l'accord des partenaires financiers. Ceux-ci ont été confiés à l'atelier MILLER. Les vitraux seront tous refaits pour la fin de l'année. La Région, consultée de nouveau lors de la réunion du 28 février 2016, subventionne ces travaux en complément du Conseil Départemental.



Restauration de tableaux : Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT restauratrices d'œuvre d'art ont terminé la restauration des tableaux. Cette année, ce sont les 14 stations du Chemin de Croix qui seront remises à neuf.

Restauration de l'intérieur de l'église : une réunion a eu lieu le 24 février dernier avec l'ensemble des partenaires financier afin de finaliser notre dossier. Ci-joint extrait du compte rendu de la réunion :

Réunion à la salle du presbytère à 14 heures en présence de :

M. Thierry ZIMMER – Conservateur Général du Patrimoine - Monuments Historiques - DRAC Ile de France
Mme Laurence MICHELIN – Chargée des Autorisation de travaux et des subventions pour l'Essonne et la Seine et Marne - Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Ile de France –
Mme Judith FORSTEL – Conservateur du Patrimoine – Service Patrimoines et Inventaire – Région Ile de France –
Mme Cécile CHENOT – Chargée de Mission administratif et financier - Région Ile de France
Mme Isabelle MICHARD – Architecte des Bâtiments de France – Cheffe du STAP 77
M. Yannick LE CHAUDELEC – Direction des Politiques Culturelles – Pôle Accompagnement culturel et patrimonial des territoires – Hôtel du Département
M. Thierry LEYNET – Architecte
Mme DELATTRE, Mme LOREGGIA, M. MASSON : Mairie de VIMPELLES

Mme DELATTRE remercie les personnes présentes et passe la parole à M. LEYNET, Architecte dont l'étude préalable à la restauration de l'église a transmise à toutes les personnes présentes.

M. LEYNET développe le détail de son étude

M. ZIMMER remercie m. LEYNET pour son intervention et son étude complète et indique que les peintures murales intérieures sont à conserver y compris celles dans les combles. D'autre part les dalles funéraires accrochées au mur seront à remettre au sol.

M. ZIMMER rappelle que l'église est classée et qu'il faudra obligatoirement un avant-projet sommaire et une autorisation d'effectuer les travaux en plusieurs tranches -

M. ZIMMER indique que l'Etat subventionne l'opération complète à hauteur de 40 %

Mme MICHELIN porte à notre connaissance que le lot « technique » électricité, chauffage, détections et sonorisation - ne sera pas subventionné.

M. ZIMMER indique que les travaux seront inscrits pour la programmation 2018. Il indique que tous les compléments de travaux seront subventionnés. Une lettre d'intention doit être envoyée à la DRAC en indiquant le souhait de la commune de restaurer l'église classée en quatre tranches enchaînées et que le démarrage de la première tranche est envisagé en 2018.

Il indique également que la commune peut et doit demander un dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, de la Sauvegarde de l'Art Français. (les Monuments Historiques par dérogation peuvent être subventionnés à 100%) La commune peut récupérer la TVA – L'Etat peut faire une avance forfaitaire de 30% - Une demande d'agrément concernant M. LEYNET doit être faite auprès de la DRAC, afin qu'il puisse être nommé maître d'œuvre de l'opération.

Mme CHENOT indique que la Région Ile de France peut financer ce projet à hauteur de 30 % celui-ci entrant dans le cadre du financement des bâtiments classés dans une commune de moins de 2000 habitants. La Région ne prend en compte les frais administratifs (honoraires), ni les travaux sur le mobiliers, les bancs même si ceux-ci sont classés. Par contre le lot technique sera subventionné par la Région.

M. LE CHAUDELEC, en ce qui concerne le Département, sur la ligne budgétaire sectorielle Patrimoine, ce projet pourrait être pris en compte à hauteur de 10 % de subvention.

Le lot chauffage est à retirer du projet car non subventionné par le Département au titre du Patrimoine mais pourrait faire l'objet d'un financement par un contrat F.E.R auprès de la Direction de l'Aménagement (50%)
La réunion se termine par la visite de l'église.

CONTRAT RURAL

Notre quatrième contrat rural concernant les travaux de la nouvelle mairie a été accepté depuis l'an dernier par le Conseil Départemental qui subventionne les travaux de sécurité et d'accessibilité.

La commission régionale se réunit en Juin prochain. Dès que l'avis favorable de subventionnement sera parvenu en mairie, l'architecte pourra mettre en place les démarches administratives et les dossiers d'appels d'offres.

EAU POTABLE



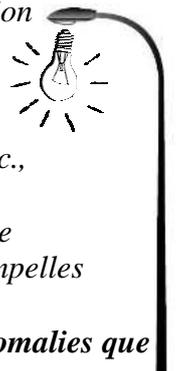
Budget Primitif 2016 : aucune augmentation du prix de la surtaxe communale.

ECLAIRAGE PUBLIC RAPPEL

La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification de Seine et Marne. C'est donc le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est maître d'œuvre des opérations de dépannage.

La commune a donc un contrat de maintenance avec le SDESM qui mentionne une intervention gratuite 5 fois par an. (passage : fin sept-début oct., fin nov-début déc., fin janv-début fév., fin mars-début avril, et fin mai-début juin)

Suite au marché passé par le SDESM c'est la société EIFFAGE qui a été choisie pour ce contrat de maintenance et qui intervient selon le calendrier ci-dessus pour Vimpelles



Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.

Le cahier des anomalies est demandé à la mairie avant chaque passage

ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX

En collaboration avec le SDESM les travaux d'éclairage public, programme 2015, subventionnés, ont été réalisés en début d'année 2016 : Eclairage extérieur de l'église (LED) et de la salle des fêtes, et implantation de nouveaux points lumineux : chemin des Ormes, rue des Fossés, rue du Grand Hôtel et rue des Marais

La réalisation du programme 2016 devrait intervenir dans le courant du prochain semestre, à savoir la rénovation de 3 armoires électriques et la création de points lumineux : 1 point dans la Grande Rue, la rue d'Heurtebise, chemin du Ru et deux points rues des Fossés

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement sur la commune de Vimpelles font partie de la programmation 2017. MM REMBLIER et LATTANZIO, délégués de la commune de VIMPELLES, suivront les travaux et accompagneront les responsables chez les habitants.

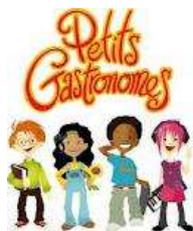
SCOLAIRE

oooooooooooo

POINT ACCUEIL REPAS

oooooooooooo

une petite quarantaine d'enfants chaque jour scolaire



GARDERIE

oooooooooooo

Toujours fréquentation plus importante le soir que le matin mais régulière

R.P.I SIEPLV

oooooooooooo

Renseignements
à la mairie de Paroy siège du RPI
au 01 64 60 50 24



BUDGET du R.P.I

oooooooooooo

(population sns pop. comptée à part)

LUISETAINES
PAROY
SIGY
VIMPELLES

241 habitants et 32 élèves

39 953,00 €

179 habitants et 12 élèves

21 012,00 €

49 habitants et 5 élèves

7 218,00 €

513 habitants et 42 élèves

65 817,00 €

Participation totale des communes : 134 000,00€

Montant global du budget 2016 du RPI

section de fonctionnement 196 417,41

section d'investissement 4 603,34€



TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooooooooooo

Parents, n'hésitez pas à faire remonter les informations dès que vous avez connaissance d'un incident quelqu'il soit.



CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

ETE : du mercredi 6 juillet au 31 août 2016

Toussaint : du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016

Noël : du samedi 17 décembre 2016 au 2 janvier 2017



Stage communauté de communes
Salle des fêtes de VIMPELLES

oooooooooooooooooooooooooooo

Du 1^{er} au 5 août : stage cuisine

Du 8 au 12 août : stage théâtre et clowns

Renseignements auprès d'Aline communauté de communes 01 60 67 09 10





ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo

Les Lutins de Noël ont repris le travail de la préparation des décors de Noël depuis déjà trois mois



Si vous êtes intéressé pour faire partie de leur équipe Travail dans la joie et la bonne humeur **tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures**, Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpelles



Un petit coup de main pour la peinture serait le bienvenue
Si vous avez deux heures à consacrer à votre village
Rendez vous chez Sylvie, Chemin du Ru à 14 heures le mercredi



OPERATION ŒUFS DE PAQUES



Notre traditionnelle « chasse aux œufs » a eu lieu le dimanche 27mars.
La pluie nous a épargné cette année pour notre plus grand plaisir !!
A 11 heures sur le Parc Gérard Grellet, beaucoup d'enfants et de parents étaient fin prêts pour ramasser les 600 œufs qui ont été redistribués comme d'habitude équitablement entre les petits gourmands. Merci aux Conseillers présents.



CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est la Communauté de Communes BASSEE MONTOIS qui est seule compétente en matière d'assainissement non collectif. Toute demande doit lui être transmise



Brûlage des déchets végétaux

Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdisent le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux. Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY

ELAGAGE

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable
Merci de votre compréhension:



LE BRUIT



**ATTENTION AUX BRUITS
(TRAVAUX, JARDINAGE,...)**

LES JOURS OUVRABLES DE 8H30 A 12H00
ET DE 14H30 A 19H30

LES SAMEDIS DE 9H00 A
12H00 ET DE 15H00 A 19H00,

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES :
UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00



**Attention aux aboiements intempestifs de vos chiens
A leur déjection sur les trottoirs
Et à leur divagation !!!**



ORDURES MENAGERES



Une convention vient d'être signée avec le SMETOM en vue de changer les points d'apports volontaires à Cutrelles près du château d'eau par des conteneurs semi-enterrés. Les travaux devraient avoir lieu courant 2016 – *C'est long mais l'affaire suit son cours !*

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

oooooooooooooooo



Une journée 150 €
Deux journées 200 €
Vin d'Honneur (de 15 à 23 h) 100 €
Caution 1400 € (2 chèques de 700 €)

Dédit survenant moins de 15 jours avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage 50 €
Supplément éclairage extérieur 20 €
Forfait dommage constaté en fonction du devis de réparation

PECHE

o o o o o

ETANG DE LA PATURE DU BUISSON DE VOIT

oo

Toutes les personnes, habitants de la commune ou non, moyennant l'établissement d'une carte peuvent aller pêcher dans cet étang. La carte sera délivrée en mairie pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le prix de cette carte pour une année est de 60 €.



La pêche dans l'étang face à la salle des fêtes est réservée aux habitants de la commune.
Prix de la carte à demander en mairie :
Adultes 10 € et enfants de - de 14 ans : 5 €



Petit RAPPEL sur les cours de Zumba

Aline, la professeure donne ses cours à la salle des Fêtes
le mercredi de 17 h30 à 18 h 30 pour les enfants et
deux créneaux pour les adultes de 18 h 30 à 19 h30 et de 19 h 30 à 20 h 30
Une bonne ambiance et des élèves assidus



14 JUILLET



Comme chaque année la commune organisera des jeux et offrira un
goûter à la salle des fêtes pour tous les habitants de la commune
à partir de 15 heures 30 . Une tradition que l'on essaie de faire perdurer !!
« Le Conseil Municipal compte sur vous ! »

JVA

VIMPELLES Jadis et Aujourd'hui

Lundi 16 Mai

RANDO

Rendez vous à 15 heures devant la salle des fêtes

SAMEDI 18 JUIN
A partir de 19h

VIMPELLES

**BUVETTE
BARBECUE
FEU DE S' JEAN
FEU Pyromelodique**

**VENEZ REVIVRE
LES ANNEES 80
avec
François
et Sandrine**